

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
BOUMBA ET NGOKO
COMMUNE DE SALAPOUMBE
COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

BOUMBA AND NGOKO DIVISION
SALAPOUMBE COUNCIL
INTERNAL TENDERS BOARDS

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE SALAPOUMBE

D E M A N D E D E C O T A T I O N

N° _____/DC/C.SAL./CIPM-SAL/2024, DU _____ POUR
L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 DOUBLE CABINES A
LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DANS LE DEPARTEMENT DE LA
BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST, LOT UNIQUE.

**FINANCEMENT : BUDGET DE LA COMMUNE
DE SALAPOUMBE, EXERCICE 2024**

DOSSIER DE CONSULTATION

SOMMAIRE

Pièce n°1 : Avis de consultation

Pièce n°2 : Règlement Particulier de la consultation

Pièce n°3 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Pièce n°4 : Descriptif Technique (DT)

Pièce n°5 : Bordereau des prix unitaires

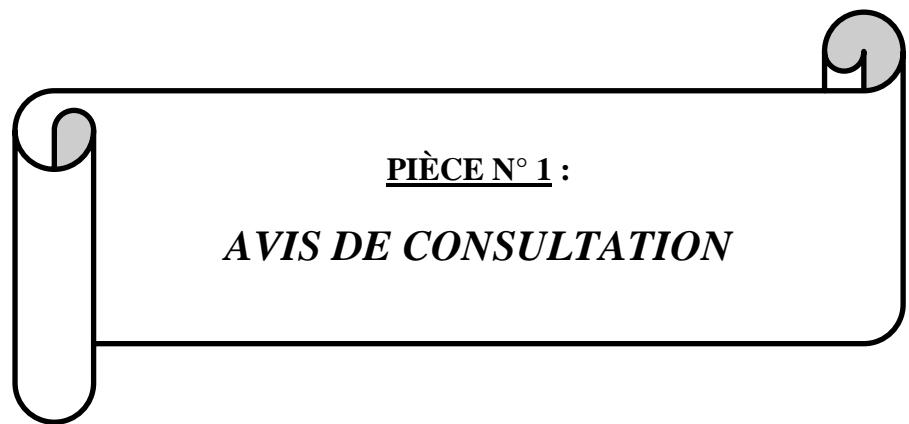
Pièce n°6 : Détail estimatif

Pièce n°7 : Modèle de Lettre-Commande

Pièce n°8 : Modèles de formulaires et pièces à fournir

Pièce n°9 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics

Pièce n°10: Annexes



PIÈCE N° 1 :

AVIS DE CONSULTATION



Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° ____ / DC/C.SAL./CIPM-SAL/2024, DU ____ / ____ /2024, POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 DOUBLE CABINES A LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DANS LE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE LEST ; LOT UNIQUE.

Financement : BUDGET DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE - EXERCICE 2024

1. Objet de la consultation

Afin de remplir honorablement les missions qui lui sont confiées dans le cadre du transfert de compétences, le Conseil municipal de la Commune de SALAPOUMBE a voté une délibération en vue de l'acquisition d'un véhicule de liaison. C'est dans cette optique que le Maire, Autorité Contractante, lance, pour le compte de ladite Commune, la présente consultation pour une Demande de Cotation pour l'acquisition d'un véhicule pick-up 4x4 double cabines.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture d'un véhicule tout terrain pick-up 4x4 double cabines.

NB : Joindre photo ou prospectus.

3. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés de droit camerounais.

4. Financement

Les prestations, objet du présent Dossier de consultation, seront financées par le budget de la Commune de SALAPOUMBE, Exercice 2024, pour un montant de **30 000 000 (trente millions) FCFA TTC**.

5. Consultation du Dossier de consultation

Le Dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de SALAPOUMBE dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être retiré aux heures ouvrables à la Commune de SALAPOUMBE, contre présentation d'une quittance de versement, à la Recette Municipale de SALAPOUMBE, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA.

7. Remise des Offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaire dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels seront remises au plus tard le ____ / ____ /2024 à 11 heures précises à la Commune de SALAPOUMBE et devront porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N° ____ / DC/C.SAL./CIPM-SAL/2024, DU ____ / ____ /2024, POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 DOUBLE CABINES A LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DANS LE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE LEST ; LOT UNIQUE.

Financement : **BUDGET DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE - EXERCICE 2024**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'une durée de validité de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres, délivrée par un Etablissement Bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances, d'un montant de **six cent mille (600 000) francs CFA**.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme par l'autorité émettrice ou une autorité administrative. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Demande de Cotation, entraînera son rejet pur et simple sans aucun recours.

Par ailleurs, les photocopies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront rejetées.

9. Ouverture des plis

Les offres seront dépouillées le ____ / ____ /2024 à 12 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune SALAPOUMBE siégeant, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

10. Délai de livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de **soixante (60) jours maximum** à compter de la date de notification de l'ordre de service de d'effectuer la livraison.

11. Principaux critères d'évaluation des offres :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

11.1. Critères éliminatoires :

- Absence de la caution de soumission ;
- Pièces administrative falsifiée
- Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaires, à l'exception de la caution de soumission ;
- Spécifications techniques et photos non-conformes ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- N'avoir pas réuni au moins 100% des critères de qualification ;

11.2. Critères de qualification :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatifs sur :

1. Presentation générale de l'offre (reliure avec spirale et intercalaires en couleurs)..... Oui/non
2. Chiffre d'affaire des exercices 2022, 2023..... Oui/non
3. Solvabilité financière (Attestation de solvabilité, délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI)..... Oui/non
4. Conformité des fournitures aux spécifications techniques Oui/non
5. Planning de livraison Oui/non

Le non-respect d'un (01) critère de qualification entraîne l'élimination de l'offre.

12. Attribution du Marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins-disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et à 100% des critères essentiels.

13. Durée de validité

Les soumissionnaires resteront tenus par leurs Offres pendant **soixante (60) jours** à compter de la date d'ouverture des offres.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès soit du Maire de la Commune de SALAPOUMBE, Tél 672 33 65 44, soit au Service des Marchés de la Commune de SALAPOUMBE, Tél 691 701 441/670 621 257

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ PREFET/BN ;
- ✓ DDMAP-BN ;
- ✓ Président/CIPM-SAL ;
- ✓ SPM/C-SAL ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

SALAPOUMBE LE, _____ / _____ /2024

**LEMAIRE DE LA COMMUNE DE SLAPOUMBE
MAITRE D'OUVRAGE
Autorité Contractante**



For any attempt of corruption or bad practices, call MINMAP or send a SMS on the following numbers: 673 205 725 / 699 370 748

CONSULTATION INVITATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION

N° _____/RCP/ C.SAL /SG/CIPM-SAL/2024 OF THE _____/11/2024 FOR THE ACQUISITION OF A 4X4 DOUBLE CABIN PICK-UP VEHICLE IN THE COMMUNE OF SALAPOUMBE, UPPER – NYONG DIVISION, EAST REGION, SINGLE LOT.

FINANCING: BUDGET OF THE MUNICIPALITY OF SALAPOUMBE 2024

1. Subject of the invitation to tender

Within the framework of the execution of the **municipality of SALAPOUMBE 2024**, the Mayor of SALAPOUMBE Council, Contracting Authority, hereby launches an invitation for a request for quotation for the supply the acquisition of a 4x4 double cabin pick-up vehicle in the commune of **SALAPOUMBE, BOUMBA AND NGOKO DIVISION, EAST REGION**, in the single lot.

N°LOT	DESIGNATION	AMOUNT(CFAF)	LOCALITY
SINGLE	ACQUISITION OF A 4X4 DOUBLE CABIN PICK-UP VEHICLE IN THE COMMUNE OF SALAPOUMBE	30 000 000	SALAPOUMBE

2- Nature of supplies

The services to be performed in this Request for quotation include delivery of the supply the acquisition of a 4x4 double cabin pick-up vehicle in the commune of **SALAPOUMBE**

3- Participation

Participation to this Request for Quotation is open to Cameroonian companies.

4- Financing

Supplies which form the subject of this Request for Quotation shall be financed by **BUDGET OF THE MUNICIPALITY OF SALAPOUMBE 2024**.

5- Consultation and acquisition of the Request for Quotation file

The file may be consulted and obtained from the SALAPOUMBE Council as soon as this notice is published upon presentation of a receipt of payment of a non-refundable sum of **Fifty thousand (50 000) CFA** francs at the **SALAPOUMBE Municipal revenue service**.

6- Submission of offers

Each offer drafted in English or French in 7 copies including the original and 6 copies marked as such, should reach the SALAPOUMBE Council not later than the _____ at **11 am** local time and should carry the inscription:

CONSULTATION INVITATION FOR A REQUEST FOR QUOTATION

N° _____ /RCP/ C.SAL /SG/CIPM-SAL/2024 OF THE _____ /FOR THE ACQUISITION OF A 4X4 DOUBLE CABIN PICK-UP VEHICLE IN THE COMMUNE OF SALAPOUMBE, UPPER – NYONG DIVISION, EAST REGION, SINGLE LOT.

FINANCING: BUDGET OF THE MUNICIPALITY OF SALAPOUMBE 2024

“TO BE OPENED ONLY DURING THE BID –OPENING SESSION”

7- Admissibility of offers

Each bidder must include in his administrative document, a bid bond issued by a first rate bank approved by the Ministry in charge of finance and valid for sixty (60) days from the day of opening of bids. The amount of the bid bond is as followed:

N°LOT	DESIGNATION	AMOUNT(CFAF)	BID BOND AMOUNT (CFAF)
SINGLE	ACQUISITION OF A 4X4 DOUBLE CABIN PICK-UP VEHICLE IN THE COMMUNE OF SALAPOUMBE	30 000 000	600 000

Under pain of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or administrative authorities (senior Divisional Officers...) of the administrative documents required, including the bid bond, must imperatively be produced in accordance with the special conditions of the invitation to tender. They must obligatory not be order three months or must not be produced after the signing of the tender file.

Any offer not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially, the absence of a bid bond issued by a first – rate bank approved by the Ministry in charge of Finance or the no respect of the models of the tender file document shall lead to a pure and simple rejection of the offer without any appeal being entertained.

8- Opening of bids

The bids shall be opened in **one (01) phase**.

The opening of the administrative documents, the technical and financial offers on the _____ **at 12 am local** time, by the Internal Commission of SALAPOUMBE Council.

Only bidders may attend or be duly represented by a person of their choice having a perfect knowledge of the file.

9- Delivery deadline

The maximum delivery within provided for shall be **two (02) months**.

10- Main evaluation criteria

The bids shall be evaluated according to the main criteria as follows.

A/ Eliminatory criteria

1. Absence of the surety
2. Absence of document in the administrative file,
3. Non conformity of the technical specification + pictures,
4. False declaration or falsified documents,
5. Having not gathered at least 100% of ‘**Yes**’ in qualification criteria,
6. Under price details not in accordance with the model of the consultation file.

B/ Essential criteria

1. General presentation of the offeryes/no
2. Financial capacity of the company during 2022/2023 financial year (80%).....yes/no
3. An attestation of financial standing delivered by a first/rate bank approved by the Ministry in charge of Finance (80%)..... yes/no
4. Conformity of supplies with technical specificationsyes/no
5. Time table of delivery yes/no

Non-compliance with a qualification criterion results in the elimination of the offer.

Only bidders who will fulfill at least 100% of the above five (05) criteria will have their financial offer examined.

11- Attributions of contracts

Each contract will be attributed to the bidder whose:

- 1- Administrative documents will be declared complete;
- 2- Technical offer + pictures will be declared conform and have gathered at least 100% of "YES" in qualification criteria;
- 3- Financial offer, after all corrections in conformity with the particular regulation of the invitation to tender, will be classified the fewer proposition.

12- Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for **sixty (60) days** from the date of the opening of bids.

13- Complementary information

Complementary technical information may be obtained during working hours from either the concerned councils of the SALAPOUMBE Council, Phone: Tél 691 701 441/670 621 257

Ampliations :

- ✓ *ARMP (for insertion into JDM) ;*
- ✓ *PREFET/BN ;*
- ✓ *DDMAP-BN ;*
- ✓ *Pdt/TB-SAL(for information) ;*
- ✓ *Contracts Award Service (for archiving) ;*
- ✓ *Notice Board (for information).*

SALAPOUMBE, the _____

***THE MAYOR
Contracting Authority***



Pièce n°2 :

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A- GENERALITES

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. L'Autorité Contractante, tel qu'il est défini dans le Règlement de la consultation, ci-après dénommé « Autorité Contractante », lance une consultation pour l'acquisition d'un véhicule pick-up 4x4 double cabines à la Commune de SALAPOUMBE.

Article 2 : Financement

La source de financement de la fourniture objet de la présente consultation est le budget Fonds Propres de la Commune de SALAPOUMBE, Exercice 2024 ;

Article 3: Fraude et Corruption

3.1. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et des Fournisseurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, L'Autorité Contractante:

a Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- i. Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,
- ii. Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents ;
- iii. Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au Autorité Contractante;
- iv. « Pratiques collusives » désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que L'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- v. « Pratiques coercitives » désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-Commande.

B- DOSSIER DE CONSULTATION

Article 4:Contenu du Dossier de consultation

4.1. Le Dossier de consultation décrit la fourniture faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et précise les conditions de ces Lettre-Commandes.

Outre le(s)additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après:

- a. Les spécifications techniques;
- b. Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- c. Le modèle de soumission
- d. Le projet de Lettre-Commande;
- e. Le modèle de tableau de comparaison des offres.

4.2. Le Fournisseur doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation

C- PREPARATION DES OFFRES

Article5: Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et L'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais.

Article6:Documents constituant l'offre

6-1- L'Offre Administrative comprendra :

- Déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur.
- Attestation de Conformité fiscale en cours de validité, délivrée par un Inspecteur des Impôts du ressort ;
- Attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances, datant de moins de trois mois.
- Quittance d'achat du Dossier de Demande de Cotation.
- Caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le MINFI suivant les conditions de la COBAC, d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel du projet.
- Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et datant de moins de trois(03) mois ;
- Attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, datant de moins de trois (03) mois, ou tout autre document signé par la même administration certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse;

6-2- L'Offre technique comprendra :

- Présentation générale de l'offre (reliure avec spirale et intercalaires En couleurs)..... Oui/non
- Chiffre d'affaire des exercices 2022, 2023 (80% du montant du projet)
- Solvabilité financière (Attestation de solvabilité, délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI) (80% du montant du projet)..... Oui/non
- Conformité des fournitures aux spécifications techniques Oui/non
- Planning de livraison

6-3- L'Offre financière Comprend :

- La soumission, datée et signée ;
- Le bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- Le devis estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- Le projet de lettre Commande signé et daté à la dernière page.

Article7: Monnaie de soumission et de règlement

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article8: Validité des offres

Les offres seront valables pour la période de 60 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

D- DEPOT DES OFFRES

Article9: Cachet âge et marquage des offres

Le Fournisseur placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans une enveloppe cachetée.

L'enveloppe portera le nom du projet ainsi que le titre et le numéro de la consultation indiquée dans l'avis de consultation.

Article 10 : Date et heure limites de dépôt des offres

10.1. Les offres seront reçues à la Commune de SALAPOUMBE au plus tard, le
_____ / _____ /2024 à 11 heures précises.

10.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article11: Offres hors délai

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après la date et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'avis de consultation sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

E- OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article12:Ouverture des plis et recours

12.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en présence des représentants des Fournisseurs qui souhaitent y assister, le
_____ / _____ /2024 à 12 heures à la Commune de SALAPOUMBE.

Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

12.2. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix et leurs délais de livraison. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

Article 13 : Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

F- ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article14: Attribution de la Lettre-Commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

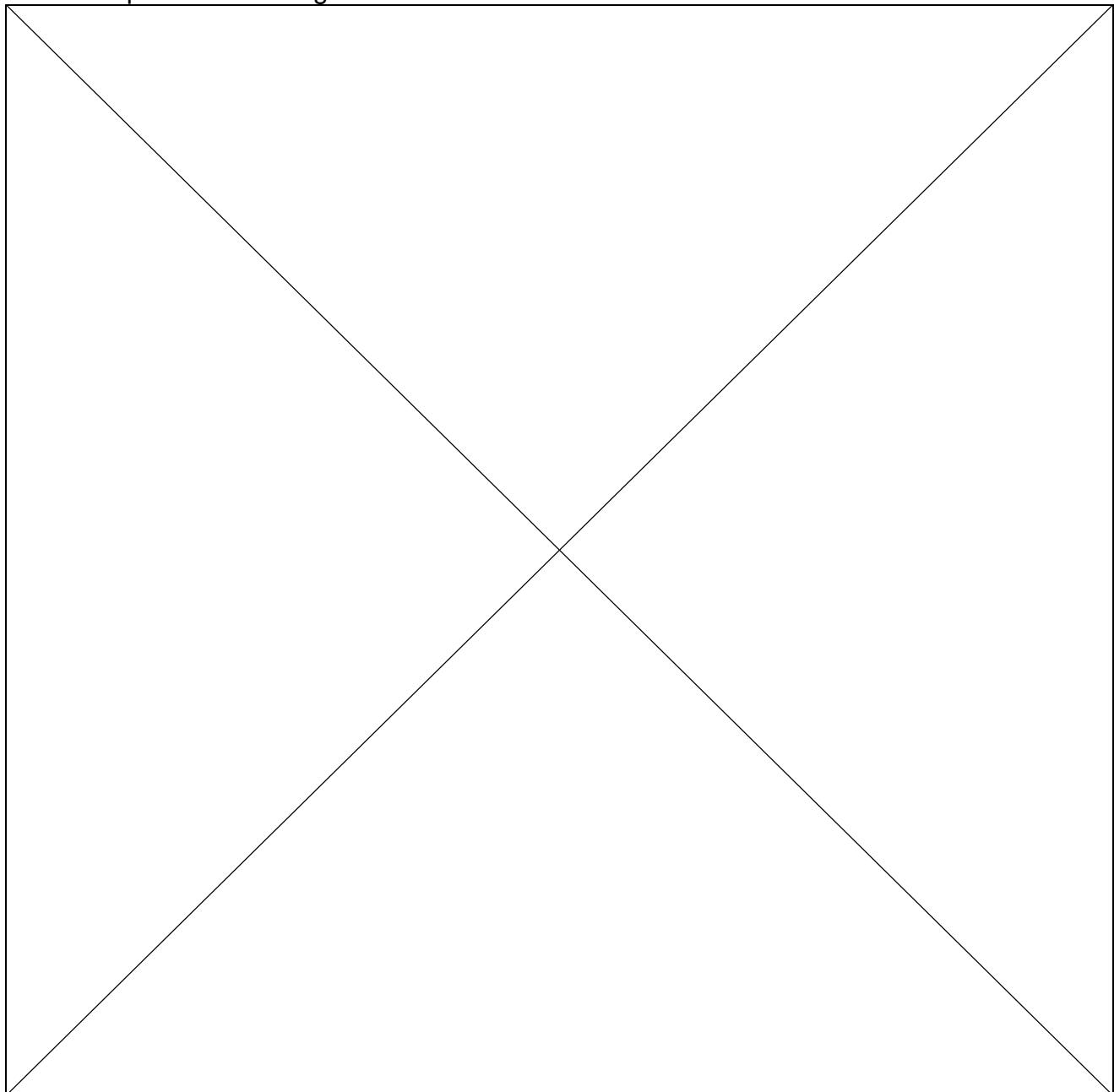
Article 15 : Communiqué de l'attribution de la Lettre-Commande

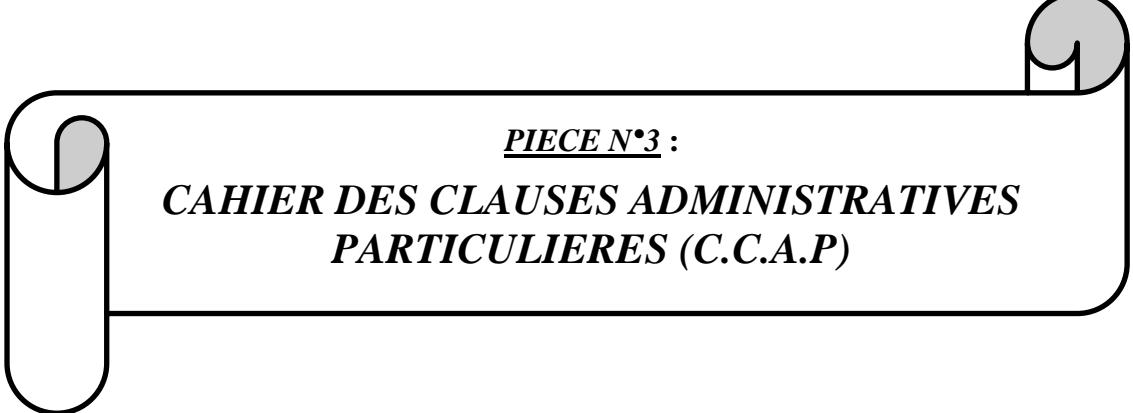
L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire ;
- b) L'objet de la consultation ;
- c) Le montant de la Lettre-commande ;
- d) Le délai de livraison.

Article16: Signature de la Lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par L'Autorité Contractante, sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.





PIECE N°3 :

***CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES (C.C.A.P)***

TABLE DES MATIERES

Chapitre I : Généralités

- Article 1^{er} : Objet de la Lettre-Commande
- Article 2 : Procédure de Passation de la Lettre-Commande
- Article 3 : Définition et attribution (CCAG Article 2 complété)
- Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables
- Article 5 : Normes (CCAG Article 3 complété)
- Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande (CCAG Article 9)
- Article 7 : Textes généraux applicables
- Article 8 : Communication (CCAG Article 6 complété)
- Article 9 : Ordre de service (CCAG Article 8)
- Article 10 : Matériel et personnel du cocontractant

Chapitre II : Clauses Financières

- Article 11 : Garanties et cautions (CCAG Article 21 et 40)
- Article 12 : Montant de la Lettre-Commande
- Article 13 : Lieu et mode de paiement
- Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 17)
- Article 15 : Paiement (CCAG Article 19 complété)
- Article 16 : Pénalités de retard (CCAG Article 34 complété)
- Article 17 : Régime fiscal et douanier (CCAG Article 10)
- Article 18 : Timbres et enregistrement des Lettre-Commandes (CCAG Article 11)

Chapitre III : Exécution des prestations

- Article 19 : Lieu et délais de livraison (CCAG Article 31 et 33.1)
- Article 20 : Rôles et responsabilités du cocontractant (CCAG complété)
- Article 21 : Transport et assurances (CCAG Article 31)

Chapitre IV : De la réception

- Article 22 : Documents à fournir avant la réception technique (CCAG Article 41 complété)
- Article 23 : Réception (CCAG Article 40 et 41)
- Article 24 : Délai de garantie (CCAG Article 40 complété)

Chapitre V : Dispositions diverses

- Article 25 : Résiliation de la Lettre-Commande (CCAG Article 57)
- Article 26 : Cas de force majeure (CCAG Article 56)
- Article 27 : Différends et litiges (CCAG Article 61)
- Article 28 : Edition et diffusion de la présente Lettre-Commande
- Article 29 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande a pour objet l'acquisition d'un véhicule pick-up double cabines à la Commune de SALAPOUMBE, suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et le devis estimatif.

Article 2 : Procédure de Passation de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande est passée après Demande de Cotation N° ____/DC/C.SAL./CIPM-SAL/2024 du _____ pour l'acquisition d'un véhicule pick-up 4x4 double cabines à la Commune de SALAPOUMBE.

Article 3 : Définition et attribution (CCAG Article 2 complété)

3.1. Definitions générales

- Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Commune de SALAPOUMBE ; Il veille à la conservation des originaux des documents des marchés et à la transmission des copies à l'ARMP.
- L'Autorité contractante est le Maire de la Commune de SALAPOUMBE,
- Le Chef de service du marché est le Cadre Communal de Développement de la Commune de SALAPOUMBE, ci-après désigné le Chef de service. Il veille au respect des Clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est le Chef de Service Départemental du Patrimoine de l'Etat à la Délégation Départementale des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières de la BOUMBA ET NGOKO, ci-après désigné l'Ingénieur ;
- Le cocontractant est: _____.

3.2. Nantissement

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le Maire de la Commune de SALAPOUMBE ;
- Le responsable chargé du paiement est le Receveur Municipal de la Commune de SALAPOUMBE;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Maire de la Commune de SALAPOUMBE.

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

La langue utilisée est le Français ou l'Anglais

Le cocontractant s'engage à observer les lois, règlement, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature de la Lettre-Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Normes (CCAG Article 3 complété)

5.1. Les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre-Commande seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le cocontractant étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations de la présente Lettre-Commande en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article 6 : Pièces constitutives de la Lettre-Commande (CCAG Article 9)

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission;
2. la soumission du cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés.
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST);
5. les éléments propres à la détermination du montant de la Lettre-Commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et le sous détail des prix unitaires ;
6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
7. le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés de fournitures.

Article 7 : Textes généraux applicables

La présente Lettre-Commande est soumis aux textes généraux ci-après :

- La Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- La Loi N° 2023/019 du 19 décembre 2023, portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
- le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le Décret 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics
- le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret N°2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Le Décret n°2018/366 du 20juin 2018 portant Code des Marchés Publics,
- la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 Novembre 2013 précisant les mesures transitoires à observées à la suite de la signature et de la publication du décret n° 2018/366 du 20 juin2018 portant Code de Marchés Publics ;
- la Circulaire N°00005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les seuils de compétence, les modalités de contrôle d'exécution des Marchés Publics et de délivrance du visa préalable par les responsables des services déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- La Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions

- relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2024 ;
- d'autres textes spécifiques au domaine concerné par la présente Lettre-Commande.

Article 8 : Communication (CCAG Article 6 complété)

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans les cas où le cocontractant est le destinataire, les correspondances seront adressées à la Société _____. Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1. du CCAG pour faire connaître au Chef de service son domicile, et dès la livraison de la fourniture, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie de SALAPOUMBE.
- b. Dans le cas où l'Autorité Contractante en est le destinataire, les correspondances seront adressées à Monsieur le Maire de la Commune de SALAPOUMBE avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'Ingénieur le cas échéant.

Article 9 : Ordre de service (CCAG Article 8)

- 9.1. L'ordre de service de livrer la fourniture est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché.
- 9.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché.
- 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par l'Ingénieur du Marché.
- 9.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché.
- 9.5. Le soumissionnaire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 10 : Proposition technique du cocontractant

Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service ou du Maître d'Ouvrage.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Garanties et cautions (CCAG Article 21 et 40)

11.1. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC de la Lettre-Commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai de six (06) mois après la réception sur main levée délivrée par le maître d'ouvrage après demande du cocontractant.

11.2. Cautionnement de démarrage de marché

Une avance de démarrage de trente pour cent (30%) pourra être consentie au cocontractant sur sa demande, dès notification du marché contre une caution de garantie de remboursement à cent pour cent (100%) de cette avance. Celle-ci sera restituée ou levée à la réception.

Soixante-dix pour cent (70%) du montant de la Lettre-Commande à la réception sur présentation des factures établies en dix (10) exemplaires dont l'original sera timbré conformément à la réglementation en vigueur.

11.3. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à cinq pour cent (5%) du montant TTC de la Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

Article 12 : Montant de la Lettre-Commande

Le montant de la présente Lettre-Commande, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettre) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (_____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (_____) francs CFA

Le montant de la Lettre-Commande calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de la somme du montant hors TVA, et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au cocontractant, dans les conditions indiquées dans la Lettre-Commande, le cocontractant s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions contractuelles.

13.2. Les paiements s'effectueront au compte n° _____ ouvert au nom du cocontractant à la banque _____

Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 17)

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 15 : Paiement (CCAG Article 19 complété)

Les paiements seront effectués en trois tranches réparties ainsi qu'il suit :

- **Première tranche : 70 % du montant TTC de la lettre-commande ;**
- **Deuxième tranche : 15 % du montant TTC de la lettre-commande ;**
- **Troisième et dernière tranche : 15 % du montant TTC de la lettre-commande.**

Les délais d'approbation des factures par l'Autorité Contractante avant transmission au comptable chargé du paiement sont fixés à 03 jours.

Article 16 : Pénalités de retard (CCAG Article 34 complété)

16.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;

- Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

16.3. Le montant cumulé de toutes les pénalités prévus aux alinéas 16.1 et 16.2 ne peut excéder 10% du montant Toutes Taxes Comprises du de la Lettre-Commande sous peine de résiliation.

Article 17 : Régime fiscal et douanier (CCAG Article 10)

Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable à la présente Lettre-Commande comporte notamment :

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- des droits des taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
 - des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
 - des droits et taxes communaux ;
 - des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 18 : Timbres et enregistrement des Lettre-Commandes (CCAG Article 11)

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 19 : Lieu et délais de livraison (CCAG Article 31 et 33.1)

19.1. Le lieu de livraison est la Mairie de SALAPOUMBE ;

19.2. Le délai de livraison des fournitures objet de la présente Lettre-Commande est de _____ (_____) mois.

19.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de livrer les fournitures ou de celle fixée dans cet ordre de service.

Article 20 : Rôles et responsabilités du cocontractant (CCAG complété)

Le cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans le CCTP, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présente Lettre-Commande et aux règles et normes en vigueur.

Article 21 : Transport et assurances (CCAG Article 31)

21.1. Emballage pour le transport

Le Cocontractant doit prendre toute les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

21.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le cocontractant.

CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION

Article 22 : Documents à fournir avant la réception technique (CCAG Article 41 complété)

Le cocontractant devra, dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception, transmettre à l'Autorité Contractante le document suivant :

- Copie de la facture du cocontractant décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;

Article 23 : Réception provisoire (CCAG Article 40 et 41)

Avant la réception, le cocontractant demande par écrit au Chef de service avec copie à l'Ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

23.1. Epreuves comprises dans les opérations préalables à la réception : par l'Ingénieur. Cette vérification fera l'objet d'un procès-verbal signé par l'Ingénieur et le cocontractant.

23.2. La Commission de réception sera composée ainsi qu'il suit :

- Président :
 - ◆ Le Maître d'Ouvrage ou son représentant.
- Membres :
 - ◆ Le Chef servie du Marché ;
 - ◆ Le comptable Matières de la Commune de SALAPOUMBE ;
 - ◆ Le Cocontractant ou son représentant ;
 - ◆ Le DDMAP-BN ou son représentant (observateur) ;
 - ◆ Toute autre personne désignée par le Maître d'Ouvrage le cas échéant en raison de ses compétences.
- Rapporteur :
 - ◆ L'Ingénieur du Marché.

Le Cocontractant saisit le Maître d'Ouvrage afin de lui proposer une date de réception. Une fois la date approuvée, celui-ci convoque les membres de la Commission de réception, aux fins de procéder à la réception.

Le cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de réception. Il assiste à la réception. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine la fourniture et vérifie sa conformité aux spécifications techniques, puis procède à la réception de ladite fourniture s'il y a lieu.

La réception fera l'objet d'un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission.

Article 24 : Délai de garantie (CCAG Article 40 complété)

24.1. La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception des fournitures.

24.2. Pendant la période de garantie, le cocontractant est tenu d'assurer le service après-vente et le remplacement des fournitures qui présentent des vices de fabrication.

Article 25 : Réception définitive et composition

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 26 : Résiliation de la Lettre-commande (CCAG Article 57)

La Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur au Cameroun, notamment au Titre V, Chapitre I, Section II, Sous-Section I du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, dans les cas de :

- retard de plus de vingt (20) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service à la suite de la mise en demeure ;
- retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10% du montant des travaux ;
- absence du cautionnement définitif ;
- refus de la reprise des fournitures défectueuses ou ayant des vices de fabrication ;
- défaillance du cocontractant.

Article 27 : Cas de force majeure (CCAG Article 56)

En cas de force majeure, le cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il avertit l'Administration de l'événement. Il appartiendra à l'Administration d'en apprécier l'opportunité et la gravité.

Article 28 : Différends et litiges (CCAG Article 61)

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 29: Edition et diffusion de la présente Lettre-Commande

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités par les soins du cocontractant et fournis au Chef de service.

Article 30 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant./



PIÈCE N° 4 :
DESCRIPTIF TECHNIQUE (DT)

CALENDRIER DE LIVRAISON

Article N°	Description des fournitures	Unité	Qté	Montant en (FCFA)	Lieu de livraison	Date de livraison offerte par le soumissionnaire		
						Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Observation
01	Véhicule pick-up 4x4 double cabines	U	01	30 000 000	Mairie de SALAPOUMBE			

Descriptif Technique du véhicule pick-up 4x4 double cabines

N°	Spécifications	Unité	CARACTERISTIQUES DEMANDEES
1	Caractéristiques générales		04 roues motrices avec réducteur
2	Identification A- Marque B- Type C- Année de fabrication D- Fabriquant		- à préciser - à préciser - très récente - à préciser
3	Dimensions A- Dimensions plateau (L*I*h) B-Dimensions (L*I*h) C- Angle d'attaque (degres) D- Angle de sortie (degres) E- Empattement F- Voie avant G- Voie arrière H-Garde au sol	mm mm degres degres mm mm mm mm	1555*1575*1815 5325*1800*1815 29 26 3085 1510 1520 310
4	Poids/capacité A- Nombre de places B- Capacité du réservoir carburant C- Charge utile D- Poids à vide E- Poids brut	U L Kg Kg Kg	6 80 920 1900 2820
5	Transmission A- Transmission B-Boite de vitesse		- 4x4 enclencheable manuellement -Manuel
6	Suspensions A- Suspension avant B- Suspension arrière		-Amortisseurs avec ressorts hélicoïdaux - Lames
7	Moteur (Injection indirect) A- Carburant B-Nombre de cylindres F- Type de Moteur G- Cylindrée E-Puissance maxi (Kw) F- Puissance maxi (ch) G-Couple maxi	Cm3 t/mn t/mn Nm/tr/ min	-Diesel - quatre (04) -En ligne -2986 - 70/4000 -95/4000 -197/2200
8	Freins A-Freins avant B-Freins arrière C-Frein de parking		-Disques ventiles -Tambours -Manuel.
9	Pneus A-Dimension pneu		-205R16C

10	<p><u>Extérieur</u></p> <p>A-Jantes B-Bouclier avant C-Bouclier arrière D-Poignées de portes extérieures E-Rétroviseurs extérieurs F-Rétroviseurs extérieurs rabattables G-Rétroviseurs extérieurs réglables H-Garde-boue I-Marche pied</p>		<p>-Aacier -Noires -Ton caisse -Noires -Noirs -Manuels -Manuels -Arrière, avant //</p>
11	<p><u>Intérieur et confort</u></p> <p>A-Ecran tactile B-Radio C-Connectique D-Commande radio au volant E-Haut-parleur F-Prise 12V G-Climatisation H-Porte gobelet I-Boite à gang verrouillable J-Vitres électriques K-Fermeture centralisée L-Volant M-Volant réglable N-Siege avant O-Sellerie et garnissage P-Siege conducteur réglable Q-Direction assistée R-Tapis de sol S-Levier de vitesse et frein à main</p>		<p>8 pouces -Radio MP3 -USB, Bluetooth, Apple carplay Android Auto // 2 1 -Manuel -Avant // // // -Uréthane -En hauteur et en profondeur -Banquette pour trois personnes -Vinyl -En profondeur -// // Uréthane</p>
12	<p><u>Sécurité passive</u></p> <p>A-Airbags B-Alarme anti-vol C-Ceintures de sécurité avant D-Ceinture de sécurité 2eme rangée E-Prétenzionneurs ceintures de sécurité F-Appui-têtes G-Roues de secours H-Nombre de roues de secours I-Extincteur</p>		<p>-Conducteur, passager -// 2*3 points +1*2 points 3*3 points -Avant -Avant-arrière -Aacier 1 //</p>
13	<p><u>Sécurité active</u></p> <p>A-Anti démarrage électronique B-Alerte sonore ceinture C-Alerte de porte mal fermée D-Phares E- 3^e feu stop F-Clignotants latéraux G-ABS H-Répartition électronique du freinage I-Triangle de pré-signalisation</p>		<p>// // // -Halogène // // // // //</p>

SPECIFICATIONS ET CARACTERISTIQUES

(A remplir par le Fournisseur)

N°	Spécifications	Unité	CARACTERISTIQUES DEMANDEES
1	Caractéristiques générales		04 roues motrices avec réducteur
2	<u>Identification</u> A- Marque B- Type C- Année de fabrication D- Fabriquant		
3	<u>Dimensions</u> A- Dimensions plateau (L*I*h) B-Dimensions (L*I*h) C- Angle d'attaque (degres) D- Angle de sortie (degres) E- Empattement F- Voie avant G- Voie arrière H-Garde au sol	mm mm degres degres mm mm mm mm	
4	<u>Poids/capacité</u> H- Nombre de places I- Capacité du réservoir carburant J- Charge utile K- Poids à vide L- Poids brut	U L Kg Kg Kg	
5	<u>Transmission</u> A- Transmission B-Boite de vitesse		
6	<u>Suspensions</u> A- Suspension avant B- Suspension arrière		
7	<u>Moteur (Injection indirect)</u> A- Carburant B-Nombre de cylindres M- Type de Moteur N- Cylindrée E-Puissance maxi (Kw) F- Puissance maxi (ch) G-Couple maxi	Cm3 t/mn t/mn Nm/tr/ min	
8	<u>Freins</u> A-Freins avant B-Freins arrière C-Frein de parking		
9	<u>Pneus</u> A-Dimension pneu		

10	<p><u>Extérieur</u></p> <p>A-Jantes B-Bouclier avant C-Bouclier arrière D-Poignées de portes extérieures E-Rétroviseurs extérieurs F-Rétroviseurs extérieurs rabattables G-Rétroviseurs extérieurs réglables H-Garde-boue I-Marche pied</p>		
11	<p><u>Intérieur et confort</u></p> <p>A-Ecran tactile B-Radio C-Connectique D-Commande radio au volant E-Haut-parleur F-Prise 12V G-Climatisation H-Porte gobelet I-Boîte à gang verrouillable J-Vitres électriques K-Fermeture centralisée L-Volant M-Volant réglable N-Siege avant O-Sellerie et garnissage P-Siege conducteur réglable Q-Direction assistée R-Tapis de sol S-Levier de vitesse et frein à main</p>		
12	<p><u>Sécurité passive</u></p> <p>A-Airbags B-Alarme anti-vol C-Ceintures de sécurité avant D-Ceinture de sécurité 2eme rangée E-Pretentionneurs ceintures de sécurité F-Appui-têtes G-Roues de secours H-Nombre de roues de secours I-Extincteur</p>		
13	<p><u>Sécurité active</u></p> <p>A-Anti démarrage électronique B-Alerte sonore ceinture C-Alerte de porte mal fermée D-Phares E- 3^e feu stop F-Clignotants latéraux G-ABS H-Répartition électronique du freinage I-Triangle de pré-signalisation</p>		

NB : Joindre prospectus correspondant.



PIÈCE N° 5 :

***CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
UNITAIRES (BPU)***

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Prix n° (Référence mercuriale)	Libellé ou désignation Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Unité	Prix unitaire en chiffre HTVA
1	Véhicule pick-up 4x4 double cabines La pièce à: _____ francs HTVA	Pièce	

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom du Soumissionnaire]*

Signature..... *[insérer la signature]*,

Date..... *[insérer la date]*

PIÈCE N° 6 :

***CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET
ESTIMATIF (DQE)***

Détail estimatif

N°	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire HTVA	Prix total HTVA
1	Véhicule pick-up 4x4 double cabines	Pièce	01		
TOTAL HTVA					
TVA (19,25 %)					
AIR (2,2% ou 5,5%)					
NET À PERCEVOIR					
TOTAL TTC					

Arrêté le présent devis à la somme Toutes Taxes Comprises de : *en lettres* (*en chiffres*) FCFA.

Nom du Soumissionnaire [insérer le nom du Soumissionnaire]

Signature..... [insérer la signature],

Date..... [insérer la date]



PIÈCE N° 7 :

MODELE DE LETTRE-COMMANDE

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE SALAPOUMBE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

SALAPOUMBE COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARDS

**LETTRE-COMMANDE N° _____ /LC/C.SAL/SG/CIPM-SAL/2024
PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/C.SAL./CIPM-SAL/2024, DU
POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 DOUBLE CABINES A
LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DANS LE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET
NGOKO, REGION DE L'EST ; (LOT UNIQUE).**

TITULAIRE : _____

B.P. _____ à _____ tél _____ Fax _____

N° R.C : _____ à _____

N° Contribuable :

OBJET: ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 DOUBLE CABINES A LA COMMUNE
DE SALAPOUMBE

DELAI DE LIVRAISON :

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19,25%)	
AIR (2,2 %) OU (5,5 %)	
Net à mandater	

FINANCEMENT : Budget de la Commune de SALAPOUMBE

SOUSCRITE, le _____

SIGNEE, le _____

NOTIFIEE, le _____

ENREGISTREE, le _____

ENTRE

La Commune de SALAPOUMBE, représentée par le MAIRE,

Ci-après dénommé:

« L'AUTORITE CONTRACTANTE»

D'une part

ET

L'Entreprise

B.P : _____ **Tel :**
_____ **Fax :** _____

N° CONTRIBUABLE:,

N° RC:,

représentée par Monsieur,
son Directeur Général,

Ci-après dénommée :

« L'ENTREPRENEUR »

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

SOMMAIRE

TITRE I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

TITRE II : Spécifications Techniques (ST)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

TITRE IV : Devis Estimatif (DE)

Titre V : Calendrier de livraison

Page et dernière de

la LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/C.SAL/SG/CIPM-SAL/2024

**PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/C.SAL./CIPM-SAL/2024, DU
POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PICK-UP 4x4 DOUBLE CABINES A
LA COMMUNE DE SALAPOUMBE DANS LE DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET
NGOKO, REGION DE L'EST ; (LOT UNIQUE).**

Délai de livraison : _____

Montant de la Lettre-Commande en FCFA :

T.T.C	
H.T.V.A	
T.V.A (19,25%)	
A.I.R (2, 2%) OU (5, 5%)	
Net à mandater	

Lue et acceptée par l'Entrepreneur

SALAPOUMBE, le.....

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE,
Autorité Contractante**

SALAPOUMBE, le.....

Enregistrement

PIÈCE N° 8 :

MODELE DES PIÈCES A FOURNIR

SOMMAIRE

1. Modèle de soumission
2. Modèle de caution de soumission
3. Modèle de caution d'avance de démarrage
4. Modèle de caution de retenue de garantie
5. Modèle d'attestation de solvabilité.
6. Modèle de déclaration d'intention de soumissionner

Formulaire N°1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné,..... (*Indiquer le nom et la qualité du signataire*)

Représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾ dont le siège social est à, inscrite au registre du commerce de sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier de Demande de Cotation y compris le(s) additif(s), [*rappeler le numéro et l'objet de la Demande de cotation*],

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer,

- Remets, revêtus de ma signature, le Bordereau des Prix Unitaires ainsi que le Devis Estimatif établissant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à _____ [*en chiffres et en lettres*] francs CFA Hors TVA, et à _____ [*en chiffres et en lettres*] francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de _____ jours [*indiquer la durée de validité de l'offre, 60 jours*] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants (en cas de possibilité d'attribution de plusieurs lots).

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

En qualité de

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de⁽⁹⁾

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoirs

Formulaire N°2 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur : **Le MAIRE DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE,**

Attendu que l'Entreprise _____, ci-dessous désignée " le Soumissionnaire ", a soumis son offre en date du _____ pourci-dessous désignée "l'offre", et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à (en lettres) **FCFA**.

Nous _____ (nom et adresse de la banque), représentée par _____ (noms des signataires), ci-dessous désignée "la banque" déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de (en lettres) **FCFA**, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de la validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;
Ou
- Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du Marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :
 - Manque à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de le faire ;
 - Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du Marché (cautionnement définitif, comme prévu dans celui-ci).

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A _____, le _____

Formulaire N° 3 : MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE

Banque : référence, adresse _____

Nous soussigné (banque, adresse), déclarons par la présente, garantir, pour le compte de _____ (le titulaire), au profit de _____, *Maître d'Ouvrage* (« Le bénéficiaire »),

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire déclarant que (le titulaire) ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du Marché relatif aux travaux de , de la somme totale maximum correspondant à l'avance de trente (30) % du montant toutes taxes comprises de la lettre commande N°....., payable dès la notification de l'ordre du service correspondant, soit : francs CFA.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de..... (le titulaire), ouvert auprès de la banque sous le N°.....

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

A....., le.....
(Signature de la banque)

Formulaire N°4 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la caution : N°.....

Adressée à **Monsieur le MAIRE DE LA COMMUNE DE SALAPOUMBE**, ci-dessous désigné "l'Autorité Contractante".

Attendu que..... (Nom et adresse de l'entreprise), ci-dessous désigné "l'Entrepreneur", s'est engagé, en exécution du Marché, à effectuer la livraison de

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantie fixée à 10% du montant TTC du Marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'Entrepreneur cette caution,

Nous,.....(Nom et adresse de banque), représentée par (noms des signataires), et ci-dessous désignée (la banque),

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom de l'Entrepreneur, pour un montant maximum de (en chiffres et en lettres), correspondant à dix pour cent (10%) du montant du Marché. ⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'Entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du Marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du montant égal à dix pour cent (10%)du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Chef Service du Marché.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit Camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A....., le.....

(Signature de la banque)

(10) Le cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du Marché.

Formulaire N° 5 : Modèle d'attestation de solvabilité

*Nous, soussignés, _____ (nom de la banque),
Société Anonyme au capital de _____ (FCFA) dont le siège social
est _____, BP. _____.*

*Attestons que la Société _____ BP. _____
entretient le compte N° _____ ouvert dans les livres de notre
agence de _____. Les dirigeants de cette entreprise jouissent d'une bonne
réputation commerciale. Les engagements portés au nom de la Société ont toujours été
scrupuleusement respectés jusqu'à ce jour, et nous estimons que cette Société a une
capacité de financement de _____ FCFA (en lettres).*

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le, _____

Formulaire N°6 : Modèle de Déclaration d'Intention de soumissionner

Je soussigné, Monsieur (Madame) _____

De Nationalité _____ faisant élection de domicile à _____

BP : _____ Tél : _____

Agissant en qualité de _____

Au nom et pour le compte de l'Entreprise _____

N° RC : _____ N° Contribuable : _____

Déclare par la présente mon intention de soumissionner la Demande de Cotation
N° _____ / DC/C.SAL./CIPM-SAL/2024du _____

Pour l'exécution des travaux de _____

En foi de quoi la présente déclaration est établie et délivrée pour servir et valoir ce que
de droit.

Fait à _____, le _____

PIÈCE N° 9 :

***LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES
DE PREMIER RANG HABILITES A EMETTRE DES
CAUTIONS***

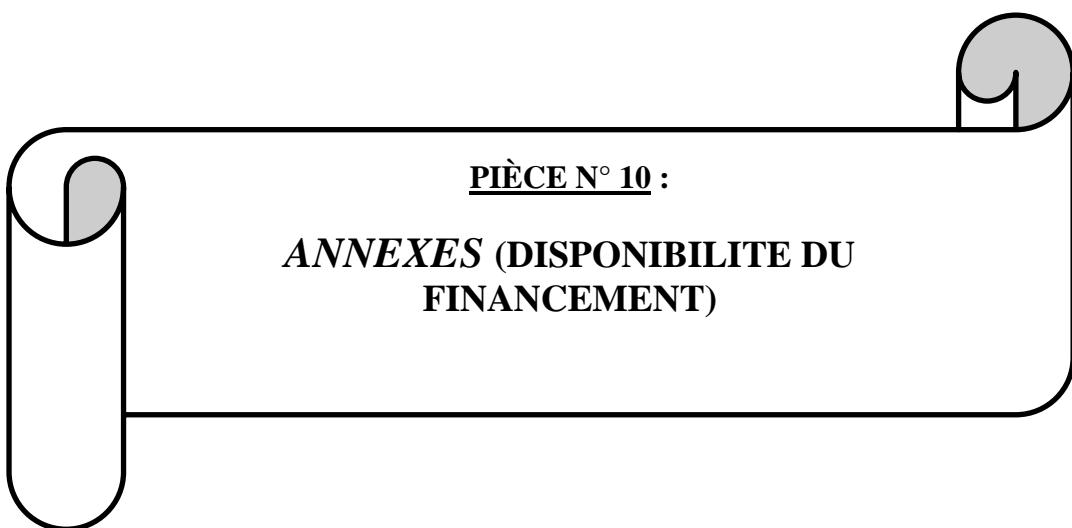
LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE PREMIER RANG HABILITES A EMETTRE DES CAUTIONS

I - BANQUES

- 1) AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé ;**
- 2) BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;**
- 3) BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME), BP 12 962 Yaoundé ;**
- 4) BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI-BANK), BP 600 Douala ;**
- 5) BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1 925 Douala ;**
- 6) BANK OF AFRICA CAMEROON (BOA CAMEROON), BP 4 593 Douala;**
- 7) CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP), BP 4 571 Douala;**
- 8) COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;**
- 9) ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;**
- 10) NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFCB), BP 6 578 Yaoundé;**
- 11) SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB CAMEROUN), BP 300 Douala;**
- 12) SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), BP 4 042**
- 13) STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;**
- 14) UNION BANK OF CAMEROON (UBC), BP 15 569 Douala;**
- 15) UNITED BANK FOR AFRICA (UBA), BP 2 088 Douala.**

II - COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 1) ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala ;**
- 2) AREA ASSURANCES SA, BP 1 531 Douala ;**
- 3) ATLANTIQUE ASSURANCES, BP 2 933 Douala ;**
- 4) BENEFICIAL GENERAL INSURANCE SA, BP 2 328 Douala ;**
- 5) CHANAS ASSURANCES SA, BP 109 Douala;**
- 6) CPA SA, BP 2 759 Douala ;**
- 7) NSIA ASSURANCES SA, BP 2759 Douala ;**
- 8) PRO ASSUR SA, BP 5 963 Douala ;**
- 9) SAAR SA, BP 1 011 Douala ;**
- 10) SAHAM ASSURANCES SA, BP 11 315 Douala.**
- 11) ZENITHE INSURANCE SA, BP 1 540 Douala.**



PIÈCE N° 10 :

***ANNEXES (DISPONIBILITE DU
FINANCEMENT)***